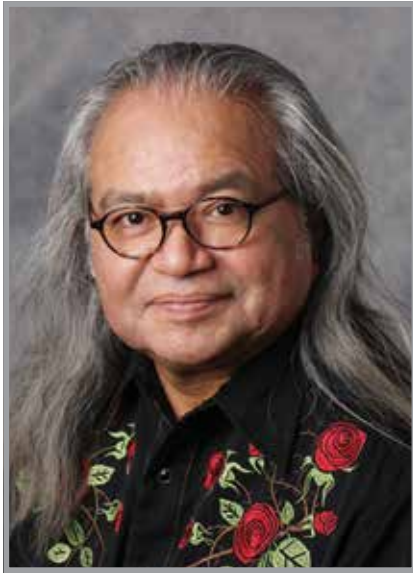




Commission de la fiscalité des premières nations

Rapport annuel 2013/2014





C.T. (Manny) Jules,
Président

À titre de président de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), je suis heureux de présenter son septième rapport annuel au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, aux Premières nations, et à leurs contribuables.

En juin 2013, nous avons fêté le 25^e anniversaire du projet de loi C-115, la « modification de Kamloops », qui avait marqué le début de l'ère moderne de la compétence fiscale des Premières nations. Je me souviens du leadership solide des quelques Premières nations qui ont été les premières à se proposer pour mettre en œuvre leur compétence en matière d'imposition foncière. Le succès qu'elles ont connu a servi de source d'inspiration aux autres dirigeants des Premières nations, de sorte que le nombre de communautés participantes, d'abord restreint, s'élève maintenant à plus de 150. Ces Premières nations ont mis en place des régimes fiscaux bien gérés qui donnent confiance aux contribuables et aux investisseurs sur leurs terres, ce qui contribue à accroître l'assiette fiscale des Premières nations, afin qu'elle atteigne des milliards de dollars. Leurs dirigeants ont négocié et signé, avec les administrations locales et régionales, des ententes de services qui permettent d'assurer des services de qualité et un accès à l'infrastructure. Maintenant que l'ère moderne de l'imposition foncière dans les réserves en est à sa 26^e année, de plus en plus de Premières nations de partout au Canada peuvent profiter des fruits des graines plantées il y a une génération. Les Premières nations manifestent de l'intérêt et demandent d'avoir recours à nos services constamment, alors que de plus en plus d'entre elles souhaitent faire valoir ou élargir leur compétence en matière de recettes, compte tenu, notamment, de la diminution des transferts fédéraux. La CFPN aide les





Premières nations à développer la capacité nécessaire pour mettre en œuvre leur régime fiscal et faire croître leur économie, et à poursuivre ainsi le mouvement d'abandon de la Loi sur les Indiens en vue de profiter des outils financiers prévus par la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Afin de répondre à cette demande, la CFPN a élaboré d'autres modèles de textes législatifs / règlements administratifs et normes d'examen des textes législatifs pour s'assurer que les Premières nations disposent du cadre juridique nécessaire pour appuyer la compétence fiscale qu'elles recherchent. Certaines Premières nations sont à adopter des textes législatifs nouveaux et novateurs, alors que d'autres sont prêtes à suivre leur exemple. On a élaboré une version « en nuage » du populaire système d'administration fiscale, et un nombre grandissant de communautés des Premières nations en tirent profit. On a élargi le programme de formation accrédité offert en partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics pour s'assurer que les Premières nations ont la capacité administrative nécessaire pour bâtir des économies plus robustes, appuyées par des régimes fiscaux solides. La *Gazette des premières nations* est maintenant disponible en ligne seulement, sans frais d'utilisation, et l'on a élargi considérablement ses services pour soutenir l'efficacité de la gouvernance des Premières nations. On a lancé des projets de recherche dans les domaines de l'amélioration des relations financières, de la péréquation et de la

compétence en matière d'imposition foncière en Ontario. L'Initiative du droit de propriété des Premières nations a continué d'avancer.

Tous les Canadiens ont bénéficié de ce travail d'accroissement des économies des Premières nations et d'élargissement de leurs recettes. La croissance économique des Premières nations a pour effets l'accroissement de l'emploi en régions, l'augmentation de l'investissement régional et la hausse de la valeur des propriétés en régions. L'augmentation des recettes permet d'acquérir les ressources nécessaires pour améliorer le climat d'investissement dans les réserves, ce qui soutient les ententes de services et les projets d'infrastructure régionaux et qui, en bout de ligne, permet aux Premières nations de profiter d'une plus grande autonomie économique.

Le présent rapport annuel fait état du travail que nous avons réalisé au cours de la dernière année. Je vous invite à nous faire part de vos commentaires, de votre rétroaction et de vos idées, alors que nous continuons de soutenir la croissance du régime fiscal des Premières nations en 2014-2015.

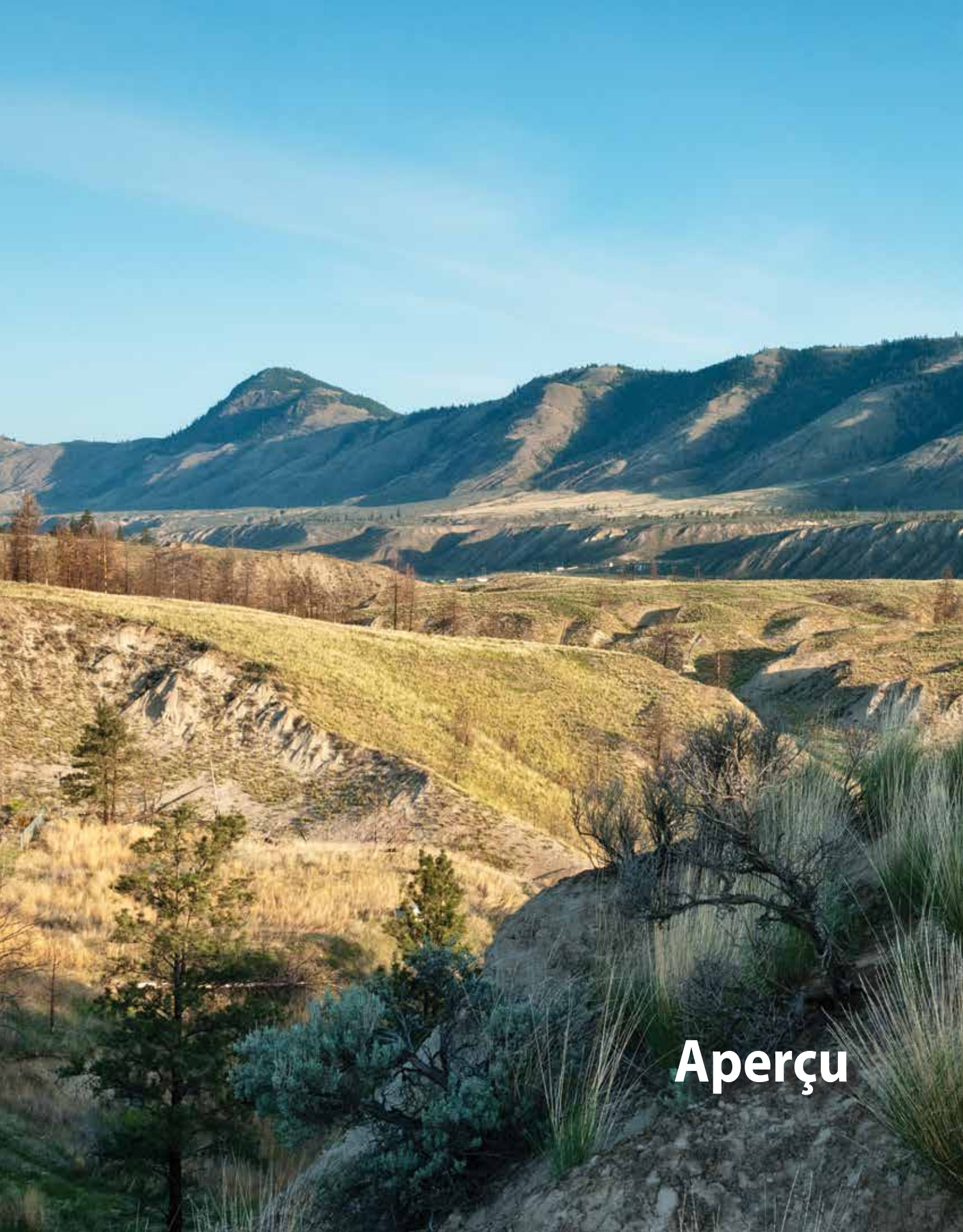
C.T. (Manny) Jules
Président

*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager,
libre de m'arrêter, libre de travailler,
libre de faire du commerce là où je l'entends,
libre de choisir mes propres enseignants,
libre de suivre la religion de mes pères,
libre de parler, de penser et d'agir en mon nom. »*

- Chef Joseph, 1879



Message du président	1
Aperçu	5
Faits saillants	7
Profil de la Commission	11
Mandat	11
Structure	12
Gouvernance	13
Secteurs d'activités et organigramme	13
Mesures de rendement et objectifs stratégiques pour 2013-2014	15
Services intégrés	16
Élaboration des politiques	18
Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation	20
Communications	21
Éducation	22
Gestion des différends	24
États financiers vérifiés 2013-2014	27



Aperçu



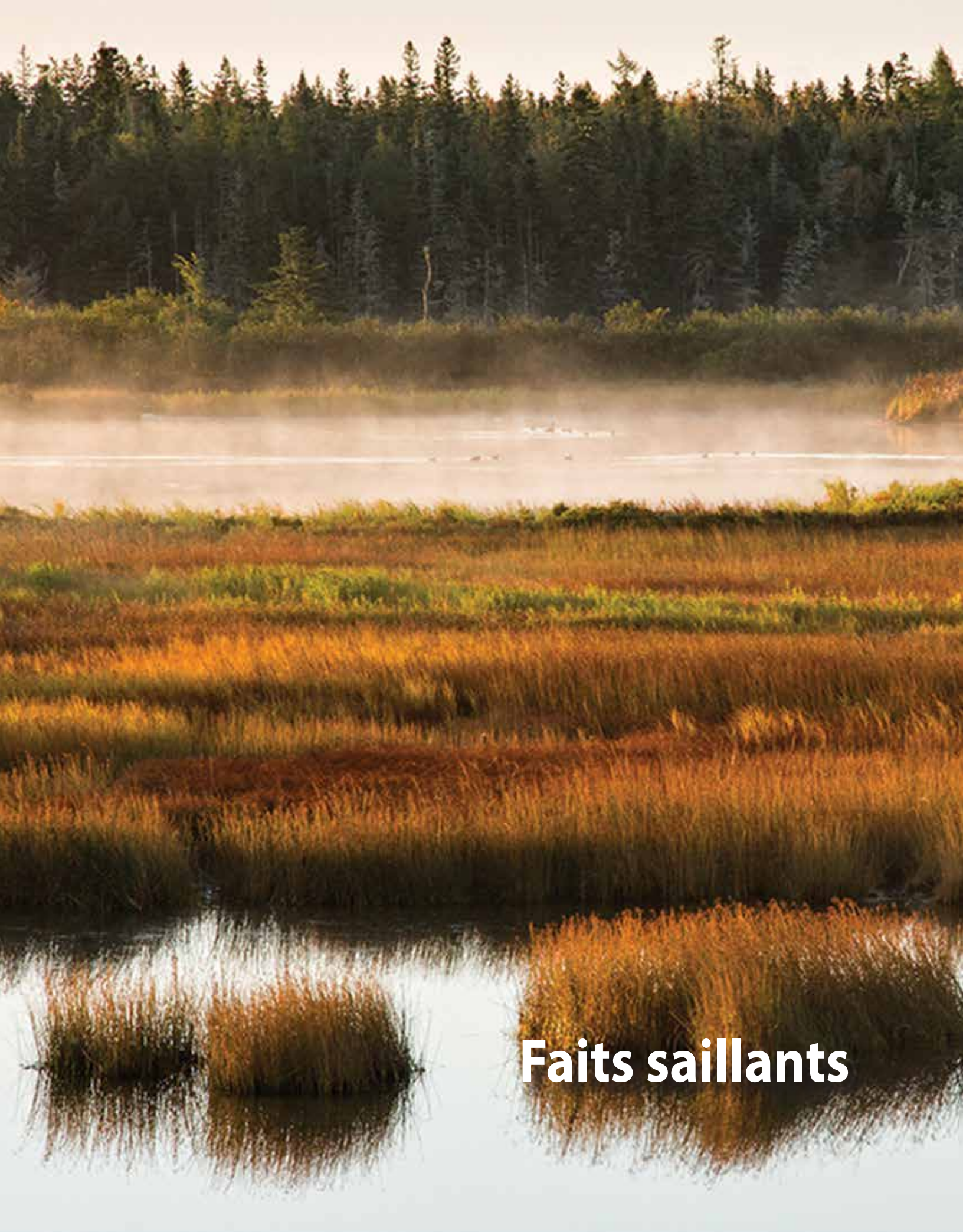
La Commission de la fiscalité des premières nations continue d'aider les Premières nations à réduire les obstacles au développement économique sur leurs terres. En offrant une infrastructure et des services locaux de qualité à un coût équitable, et en mettant en place des systèmes de réglementation équitables et prévisibles, les gouvernements des Premières nations peuvent attirer des investissements, créer des emplois et participer à la croissance économique régionale, pour le bénéfice de leurs membres et de leurs contribuables.

Le présent rapport annuel comprend des faits saillants et des détails sur la manière dont les Premières nations ont utilisé les services de la CFPN pour atteindre les objectifs de leurs communautés, fournir une infrastructure et des services de qualité à leurs contribuables, et faire croître leurs économies. La CFPN connaît du succès seulement si les Premières nations perceptrices d'impôts réussissent.

La CFPN a le mandat d'aider les Premières nations et leurs contribuables à mettre en œuvre la compétence de celles-là en matière de recettes locales, et a une expérience de plus de 25 ans dans ce domaine. En 2013-2014, menée par des commissaires de partout au Canada représentant les contribuables et les Premières nations, la CFPN a rempli son mandat en faisant ce qui suit :

- Elle a contribué à élargir la compétence des Premières nations en ce qui concerne les emprunts, les droits d'aménagement et les taxes sur le transfert de propriété.
- Elle a soutenu des améliorations aux économies, à la compétence et aux services des Premières nations, par la conduite de recherches sur de nouvelles relations financières, la compétence fiscale des Premières nations de l'Ontario et la réforme de la péréquation.
- Elle a élaboré et mis en œuvre la version en nuage de système d'administration fiscale.
- Elle a créé la version en ligne de la *Gazette des premières nations*, avec des services élargis.
- Elle a introduit de nouvelles méthodes pour l'extension des services en régions, y compris la série d'ateliers du Tulo Centre.
- Elle a promu l'Initiative du droit de propriété des Premières nations, au moyen de conférences par Hernando de Soto et de présentations aux Comités permanents des finances et des affaires autochtones de la Chambre des communes.
- Elle a examiné et approuvé 136 textes législatifs en vertu de la LGF, y compris le premier texte législatif en vertu de la LGF sur les emprunts de capitaux à long terme, le premier sur les droits d'aménagement et le premier sur les taxes sur le transfert de propriété.
- Elle a recommandé l'approbation de 71 règlements administratifs par le ministre d'AADNC.
- Elle a élaboré des règlements pour permettre la participation des Premières nations autonomes et signataires de traités à la LGF.
- Elle a aidé 13 étudiants à obtenir le certificat en administration de l'imposition foncière des Premières nations de l'Université Thompson Rivers et du Tulo Centre for Indigenous Economics.
- Elle a donné des présentations et renforcé la relation de travail avec l'Association canadienne de taxe foncière et l'Association des administrateurs fiscaux des premières nations.

Le présent rapport annuel fait état des progrès, des mesures du rendement et des résultats financiers de la CFPN pour 2013-2014, alors qu'elle poursuit sa mission d'aider les gouvernements des Premières nations à élaborer et à maintenir des régimes d'imposition foncière équitables et efficaces, et de s'assurer que les communautés des Premières nations et leurs contribuables tirent le plus grand profit possible de ces régimes.



Faits saillants



Élargissement de la compétence

Les Premières nations élaborent et mettent en œuvre de nouveaux types de textes législatifs sur les recettes locales, afin de faciliter le financement des immobilisations dont elles ont besoin et leurs plans d'immobilisations à long terme. Avec l'appui et l'aide de la CFPN, les Premières nations mettent en œuvre les compétences nécessaires pour établir les fondements d'une croissance économique à long terme. Cela implique d'accéder aux outils gouvernementaux utilisés régulièrement aux autres ordres de gouvernement pour financer l'infrastructure et les services locaux. Les Premières nations utilisent tous les pouvoirs que la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) leur confère pour mettre en œuvre d'autres aspects du cadre de cette loi, afin d'appuyer le développement économique dans les réserves. Toutes les Premières nations profitent énormément du travail que certaines d'entre elles réalisent avec l'appui de la Commission de la fiscalité des premières nations.

Le premier texte législatif en vertu de la LGF sur les emprunts de capitaux à long terme - La Première nation de Tsawout

La Première nation de Tsawout est située sur l'île de Vancouver, près de la ville de Victoria. Cette Première nation perçoit des impôts depuis plus de 20 ans. De surcroît, elle était l'une des premières communautés à faire une mise en œuvre complète de la taxe sur les produits et services des Premières nations. Depuis longtemps, la Première nation de Tsawout souhaite construire un centre commercial sur ses terres, près de l'autoroute 17, entre Sydney et Victoria.

En octobre 2013, le texte législatif de la Première nation de Tsawout sur les emprunts de capitaux à long terme est devenu le premier texte législatif de ce genre à être approuvé par la CFPN. Ce texte législatif permet à la Première nation de Tsawout d'emprunter 2,15 millions de dollars par l'intermédiaire des obligations collectives de l'Administration financière des Premières nations (AFP). Ainsi, la Première nation de Tsawout sera en mesure d'accéder au capital à un taux inférieur, sur une plus longue période d'amortissement et sans garantie. L'accès au capital à un coût semblable à celui pour les municipalités de la C.-B. permettra à la Première nation de Tsawout d'apporter des améliorations bien nécessaires à son usine de traitement des eaux d'égout. Ainsi, elle pourra attirer davantage d'investissements commerciaux, soutenir la construction d'un centre commercial, et diversifier et accroître considérablement son assiette fiscale. Selon le directeur financier / contrôleur de la Première nation de Tsawout, Russell Harder, [Traduction] « c'est un pas très important pour aider la Première nation de Tsawout à élargir son assiette fiscale pour générer des recettes locales, afin de créer des possibilités de réaliser d'autres projets d'infrastructure dont elle a besoin ».

Le premier texte législatif en vertu de la LGF sur les droits d'aménagement - La Première nation Tk'emlúps te Secwepemc

En janvier 2014, la CFPN a approuvé le texte législatif sur les droits d'aménagement de la Première nation Tk'emlúps te Secwepemc. Les textes législatifs de ce genre adoptés en vertu de la LGF prévoient la perception de droits uniques sur les nouveaux aménagements, et les communautés utilisent les recettes tirées pour des projets particuliers indiqués dans leur plan d'immobilisations à long terme. Les projets d'immobilisations de la Première nation Tk'emlúps te Secwepemc comprennent un échangeur d'autoroute et un réservoir d'eau. Le texte législatif sur les droits d'aménagement est un élément important du financement de ces améliorations d'immobilisations à long terme.

La Première nation Tk'emlúps te Secwepemc se servira des recettes qu'elle tirera des droits d'aménagement afin de construire l'infrastructure nécessaire pour soutenir des aménagements commerciaux et résidentiels. Cela contribuera à élargir et à diversifier encore davantage l'assiette fiscale de la Première nation Tk'emlúps te Secwepemc. Les autres administrations locales utilisent les recettes qu'elles tirent des droits d'aménagement pour élargir leur infrastructure, afin de soutenir le développement et la croissance. L'un des objectifs de la LGF était de garantir que les Premières nations comme la Première nation Tk'emlúps te Secwepemc aient accès aux mêmes outils de financement de l'infrastructure que les autres administrations locales.



Le premier texte législatif en vertu de la LGF sur les taxes sur le transfert de propriété - Première nation de Tzeachten

La Première nation de Tzeachten a élaboré le premier texte législatif en vertu de la LGF sur les taxes sur le transfert de propriété (TTP) et a travaillé avec la CFPN à mettre en œuvre ce pouvoir en 2013. La CFPN a approuvé ce texte législatif en juin 2013. La Première nation de Tzeachten utilisera les recettes qu'elle tirera des TTP pour financer des améliorations à l'infrastructure, afin d'appuyer les aménagements commerciaux et résidentiels sur ses terres. Un certain nombre d'autres Premières nations ont dit vouloir élaborer et adopter un texte législatif sur les TTP en vertu de la LGF.

Accroissement des connaissances par la recherche

La CFPN est consciente depuis longtemps du travail à faire pour réduire les obstacles au développement économique dans les réserves, afin de permettre aux communautés des Premières nations d'améliorer leur niveau de vie et les relations qui existent entre les Premières nations et les autres ordres de gouvernement. À cet égard, la CFPN a continué de réaliser et de commander des recherches pour se tenir au courant des faits nouveaux, et déterminer les pratiques exemplaires et les causes sous-jacentes des problèmes touchant l'imposition et le développement économique des Premières nations. Ces recherches servent à éclairer l'élaboration des politiques et des textes législatifs, l'éducation, et le travail de défense des intérêts de la CFPN. En 2013-2014, la CFPN a réalisé trois projets de recherche importants :

Vers l'amélioration des relations financières des Premières nations – Les recettes et les économies des Premières nations sont en croissance, et il y a des possibilités d'accroître leur croissance financière, grâce à l'investissement dans le développement des ressources à l'échelle du Canada. À cause de cela, les Premières nations, le Canada et les provinces subissent des pressions pour améliorer leurs relations financières. Les responsables de ce projet de recherche ont examiné ces tendances, analysé leurs répercussions possibles et présenté des propositions pour améliorer les relations financières des Premières nations, comme augmenter leurs recettes fiscales et établir des liens plus solides entre leurs recettes et leurs dépenses.

Les Premières nations de l'Ontario et leur compétence fiscale – Un certain nombre de Premières nations de l'Ontario ont dit vouloir percevoir des impôts, mais la mise en œuvre de ce pouvoir est plus lente dans cette province que dans les autres régions. Les responsables de ce projet de recherche ont examiné certains des obstacles à l'élargissement de l'imposition des

Premières nations en Ontario et ont fait des recommandations pour améliorer la prestation des services de la CFPN aux Premières nations dans cette province.

Une proposition de réforme de la péréquation – Le régime de péréquation fédéral-provincial fait peut-être obstacle à l'accroissement du partage des recettes entre les Premières nations et les provinces. Et il est possible qu'en raison de cela, il soit plus difficile d'obtenir le soutien des Premières nations pour les projets de développement des ressources. Les responsables de ce projet de recherche ont travaillé à décrire ce problème et ont proposé l'apport d'une réforme au régime de péréquation fédéral-provincial pour le corriger.

Système d'administration fiscale

La CFPN offre le nouveau logiciel de système d'administration fiscale (LAF (« TAS »)), à l'aide d'une application Internet en nuage novatrice, au TAScloud.ca, et fournit une gamme complète de services de soutien aux utilisateurs. Le logiciel d'administration fiscale est offert aux administrateurs fiscaux qui travaillent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Les versions pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont actuellement en élaboration. Le LAF comprend tous les outils nécessaires pour gérer le régime fiscal d'une Première nation, y compris la capacité de calculer les taux d'imposition et de comparer les budgets, un processus automatisé pour produire des règlements administratifs et des textes législatifs annuels, l'accès aux données historiques, les rapports pertinents, dont la croissance des évaluations, des comparaisons entre les taux d'imposition, et la consultation des tendances d'imposition des autres administrations fiscales. Le LAF est conforme aux exigences de la LGF et aux politiques et normes de la CFPN, et appuie les pratiques exemplaires en administration de l'imposition foncière.

La Gazette des premières nations

Au cours de la dernière année, on a apporté un certain nombre de changements internes à la *Gazette des premières nations* (GPN), qui ont permis d'améliorer considérablement sa fonction, son utilité et l'expérience globale des utilisateurs. Le service en ligne n'est pas seulement un site Web amélioré; c'est un service de publication juridique complet, qui est conforme aux pratiques exemplaires internationales en publication de lois et d'avis. Le travail réalisé à cet égard coïncide avec l'initiative de respecter les lignes directrices du Conseil du Trésor et d'offrir un service amélioré à un coût moins élevé. Le format uniquement en ligne entre en vigueur le 1er avril 2014.

On a élaboré une fonction d'avis élargie afin d'offrir un service en ligne pour permettre la publication d'avis sur les questions



autochtones et aider les Premières nations à respecter les exigences de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*. Les gouvernements des Premières nations, les autres gouvernements, les institutions gouvernementales et le secteur privé sont tous invités à utiliser ce service. La fonction d'avis publics est un moyen sécurisé et fiable pour les gouvernements des Premières nations de fournir des avis publics sur ce qui suit :

- Les règlements administratifs et les textes législatifs proposés
- Les élections à venir et les résultats d'élections
- Les exigences en matière de désignation des terres
- Les consultations et les commentaires du public
- Les états financiers vérifiés

En date du 31 mars 2014, la GPN avait publié et tenu à jour une base de données interrogeable comprenant ce qui suit :

- 2396 textes législatifs / règlements administratifs sur les recettes locales
- 38 textes législatifs en vertu de la LGF sur l'administration financière
- 35 règlements administratifs sur l'administration financière
- 142 avis
- 26 politiques, normes et procédures
- 50 modèles de textes législatifs et de règlements administratifs

Initiatives d'extension des services en régions

On a offert des ateliers, donné des présentations et tenu des réunions à l'échelle du Canada, afin de fournir des renseignements, offrir une formation et présenter des résultats de recherche sur la mise en œuvre de la compétence fiscale des Premières nations. Voici les faits saillants :

- On a lancé une nouvelle série d'ateliers régionaux inspirée des cours accrédités du Tulo Centre of Indigenous Economics. Les ateliers ont eu lieu à Vancouver, avec 12 Premières nations, chez les Chippewas de Kettle et de Stony Point, avec les représentants de quatre Premières nations, et à Saskatoon, avec les représentants de huit Premières nations. Un grand nombre des participants à ces ateliers suivent maintenant des cours accrédités du Tulo Centre, en vue de mettre en œuvre la compétence fiscale des Premières nations, et leurs conseils de bandes ont dit vouloir le faire.
- Les kiosques d'information de la CFPN ont donné accès à ses ressources, à plusieurs congrès régionaux et nationaux, y compris la Conférence de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones, la Conférence nationale de l'Association des agents financiers autochtones, le Forum

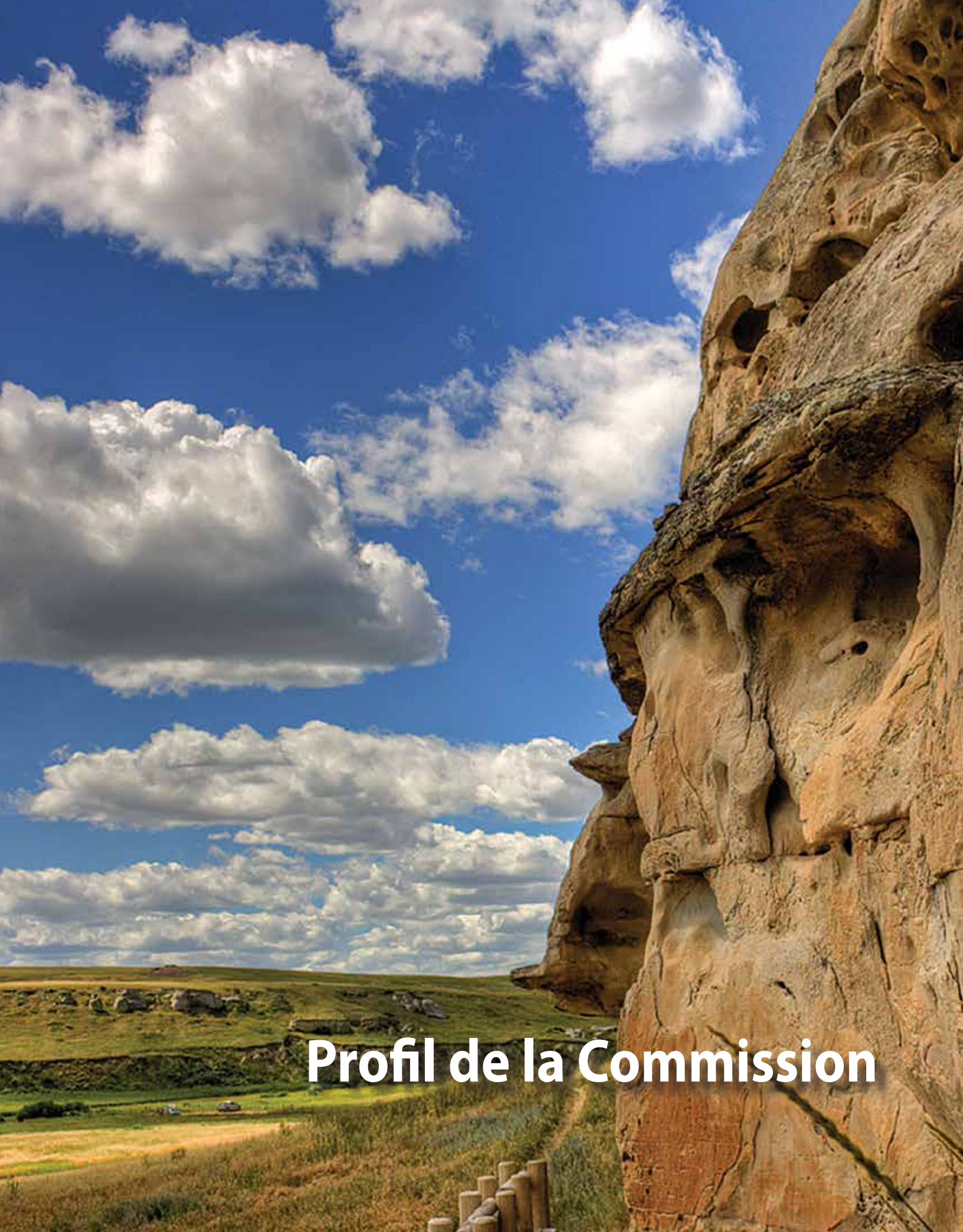
annuel de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations, l'Assemblée des agents de développement économique autochtone de l'Atlantique, et le First Nations Economic Success Forum.

Initiative du droit de propriété des Premières nations

Tout au long de 2013-2014, la CFPN a continué de travailler avec les Premières nations promotrices et intéressées, afin de faire avancer l'Initiative du droit de propriété des Premières nations. La CFPN a travaillé avec le gouvernement fédéral à élaborer un document technique complet décrivant la proposition de loi sur le DPPN. Le Parlement lui-même a reconnu le travail et l'engagement de la CFPN et des Premières nations promotrices.

- Le 5 octobre 2013, l'économiste péruvien Hernando de Soto, un défenseur reconnu des droits de propriété des peuples autochtones, s'est rendu à Kamloops pour donner une conférence du Tulo Centre à l'Université Thompson Rivers, et rencontrer les représentants des Premières nations promotrices. M. de Soto a indiqué aux étudiants que le fait de ne pas accorder de droits de propriété à un peuple revenait à [Traduction] « le condamner à la pauvreté ».
- En décembre 2013, dans son rapport intitulé *Le futur que nous voulons : recommandations pour le budget 2014*, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a fait les recommandations suivantes : « Que le gouvernement fédéral fasse adopter une loi sur la propriété immobilière des Premières nations afin de donner aux Autochtones canadiens les mêmes droits que les autres Canadiens en matière de propriété immobilière. »
- Dans son *Étude de la gestion des terres et du développement économique durable sur les terres des réserves des Premières nations* de mars 2014, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes a fait les recommandations suivantes : « Que le gouvernement fédéral continue d'envisager des options grâce auxquelles les Premières nations établies dans les réserves pourraient tirer parti, de leur propre gré, de la propriété privée. »





Profil de la Commission



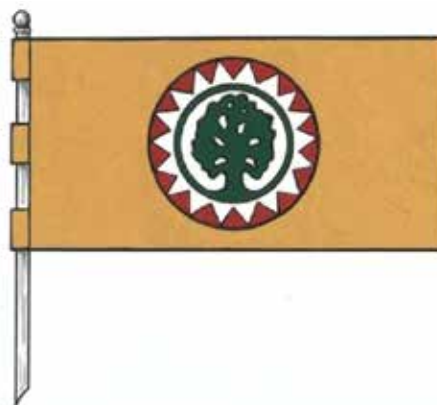
Mandat

L'article 29 de la LGF énonce la mission de la CFPN comme suit :

- a. *protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;*
- b. *veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;*
- c. *prévenir ou résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;*
- d. *aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;*
- e. *élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;*
- f. *aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;*
- g. *favoriser la transparence du régime d'imposition foncière des Premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;*
- h. *favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;*
- i. *le ministre en ce qui a trait à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont créés.*

PE avec le ministre des Affaires autochtones

Aux termes d'un accord avec le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien (AADNC), la CFPN donne des conseils relativement à l'approbation des règlements en vertu de l'article 83 et offre des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.



Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée qui compte un président, un vice-président et huit commissaires de partout au Canada. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan nomme l'autre commissaire. Voici la liste de ces commissaires pour 2013-2014 :



- C.T. (Manny) Jules, Kamloops, C.-B. (président/PDG)
- David Paul, Tobique, N.-B. (vice-président)
- Céline Auclair, Ph. D., Gatineau, Qué.
- Leslie Brochu, Kamloops, C.-B.
- Lester Lafond, Saskatoon, Sask.
- Ken Marsh, Okotoks, Alb.
- William McCue, Georgina Island, Ont.
- Terry Nicholas, Windermere, C.-B.
- Randy Price, North Vancouver, C.-B.
- Ann Shaw, Chateauguay, Qué.

Commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations 2014



À l'arrière, de gauche à droite : David Paul, Ken Marsh, Randy Price, William McCue, Lester Lafond
À l'avant, de gauche à droite : Leslie Brochu, Ann Shaw, C.T. (Manny) Jules, Dr. Céline Auclair, Terry Nicholas

Gouvernance

La CFPN maintient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer une bonne gouvernance. Elle fonctionne conformément à une politique très détaillée de gouvernance et de gestion. Le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

- le Comité exécutif de gestion;
- le Comité de gestion;
- le Comité de vérification;
- le Comité des taux selon l'article 83;
- le Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- le Comité des relations internationales;
- le Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*.

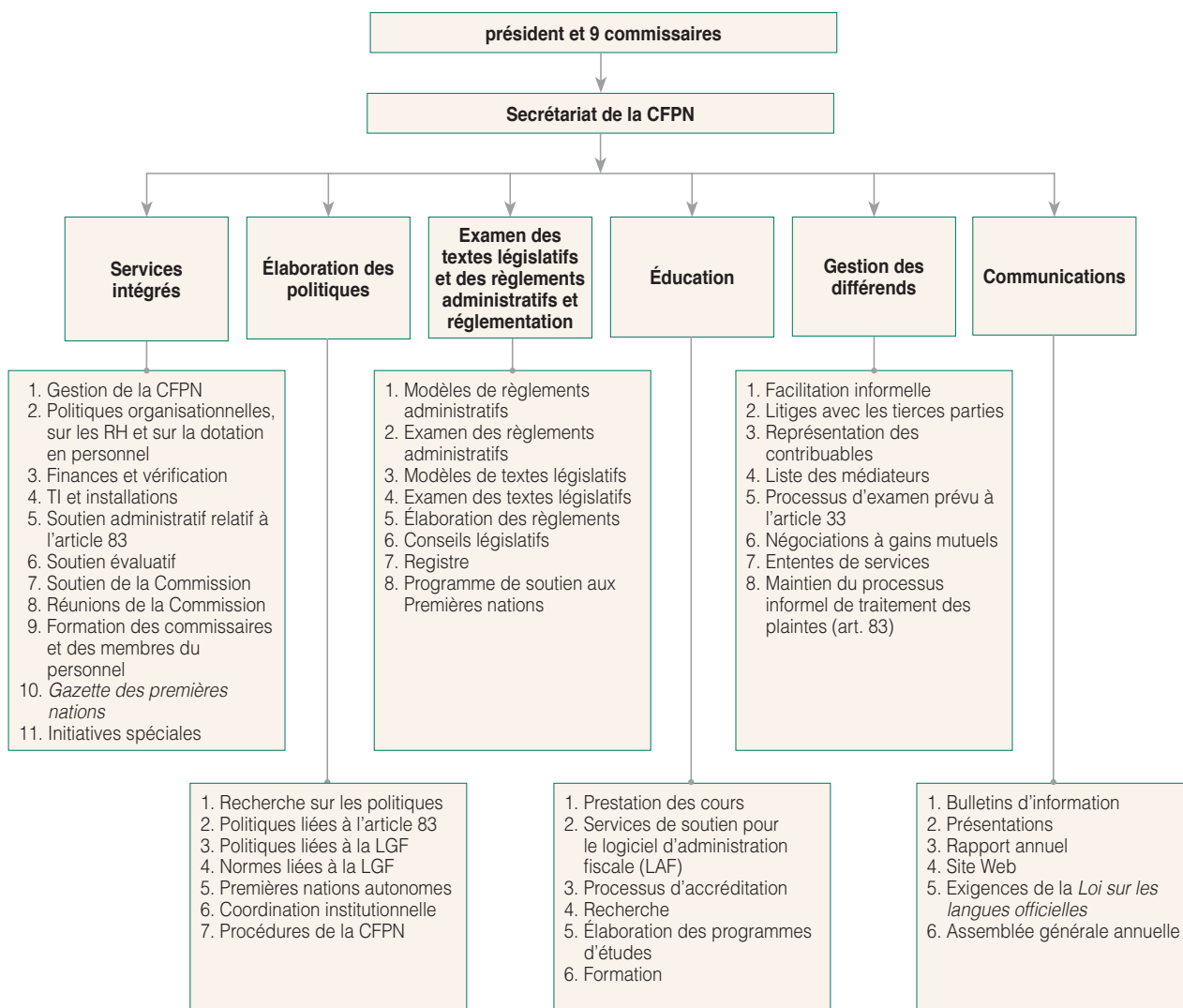
Les comités sont composés de commissaires uniquement ou d'une combinaison de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, suivant le cas.

En vertu de l'article 26 de la LGF, la CFPN maintient un siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc et un bureau dans la région de la capitale nationale.

La CFPN est appuyée par un Secrétariat doté d'un effectif de 21 équivalents temps plein composé de membres du personnel et de professionnels qui possèdent une expertise liée au mandat de la CFPN et qui aide la Commission sur une base contractuelle.

La CFPN gère six secteurs d'activités, tel qu'il est illustré ci-dessous.

Secteurs d'activités et structure organisationnelle



A scenic landscape photograph of a valley. In the foreground, there are dense bushes with autumn-colored leaves in shades of orange, brown, and yellow. A calm lake in the middle ground reflects the bright blue sky and the surrounding landscape. The background features rolling mountains with sparse vegetation, some showing signs of autumn. The sky is a vibrant blue with scattered white clouds. The overall scene is peaceful and natural.

**Mesures de rendement et
objectifs stratégiques pour
2013-2014**

Mesures de rendement et objectifs stratégiques pour 2013-2014

La CFPN établit ses objectifs stratégiques et ses mesures de rendement chaque année dans son plan directeur. Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs de la CFPN pour 2013-2014 et de son rendement à l'égard de chaque objectif.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES MESURE DU RENDEMENT

Services intégrés

Élaborer le plan directeur, le plan financier et le plan de travail	Terminé
Tenir 4 réunions de la Commission et 6 réunions d'examen législatif de la Commission	Terminé
Offrir des services de soutien à la Commission et aux comités	En cours
Offrir des services de soutien relatifs à l'administration et à la gestion des installations, et examiner la politique en matière de ressources humaines	En cours
Assurer la coordination de la formation du personnel et du perfectionnement professionnel	En cours
Respecter les exigences de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels	En cours
Gérer les besoins en capitaux et la réinstallation du bureau de la RCN	Terminé
Assurer la gestion de la publication de la <i>Gazette des premières nations</i>	En cours
Gérer les projets spéciaux, y compris l'élargissement de la participation à la LGF, l'infrastructure, la mise en œuvre de la révision septennale de la LGF, le projet de services d'évaluation réalisés en collaboration avec cinq provinces, la TSPSN, le DPPN	En cours

Élaboration des Politiques

Élaborer au moins trois normes, solliciter les commentaires du public à leur sujet et voir à leur approbation	Terminé
Poursuivre huit projets d'élaboration des politiques, effectuer des recherches à leur sujet, les lancer ou les achever	Terminé
Examiner deux politiques établies en vertu de l'article 83 – Les politiques relatives à l'évaluation et à l'imposition foncières	Terminé
Lancer trois projets avec les autres institutions relativement aux interventions simulées, à la gestion des comptes de recettes locales et aux données statistiques sur les comptes de recettes locales	Terminé
Coordonner l'élaboration de la proposition prébudgétaire de la CFPN	Terminé

Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation

Élaborer ou modifier quatre modèles de textes législatifs dans les sphères de compétence suivantes : l'imposition foncière, les évaluations foncières, les taxes sur l'activité commerciale, la taxation de la prestation de services, les droits d'aménagement, les emprunts, les dépenses ou les taux d'imposition annuels	5 terminés
Examiner 100 textes législatifs en vertu de la LGF	136 textes législatifs examinés
Exécuter le programme de soutien aux Premières nations, afin de permettre à 10 autres Premières nations de mettre en application des textes législatifs sur les évaluations et l'imposition foncière adoptés sous le régime de la LGF	Terminé
Tenir à jour le registre des textes législatifs et des règlements administratifs approuvés des Premières nations	En cours
Examiner et mettre à jour les règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, afin d'appuyer la transition vers la LGF	Terminé
Examiner 60 règlements administratifs pris en vertu de l'article 83	71 règlements administratifs examinés
Mettre en œuvre la révision septennale de la LGF	En cours
Effectuer des recherches sur des règlements pour des textes législatifs sur l'imposition foncière prêts à mettre en application	Terminé

Communications

Préparer le Rapport annuel et le présenter	Terminé
Assurer la coordination et élaborer les documents nécessaires pour l'assemblée générale annuelle de la CFPN	Terminé
Élaborer des présentations sur l'imposition foncière et sur d'autres sujets	Terminé
Tenir à jour le site Web – Élargir l'utilisation des médias sociaux par la CFPN	En cours
Voir à ce que la CFPN respecte les exigences de la LLO	En cours
Soutenir les communications relatives au DPPN et sa mise en œuvre	En cours
Publier trimestriellement le bulletin d'information Ouvrir le Sentier et élaborer une base de données de distribution de courriels pour Ouvrir le Sentier et les Rapports annuels	Terminé

Éducation

Accréditation –	
• Travailler avec le Tulo Centre, l'UTR et l'AAFA à l'accréditation du certificat proposé en administration financière des Premières nations	Le travail avec l'AAFA se poursuit
• Travailler avec le NVIT à l'accréditation du diplôme en développement économique des Premières nations	Le travail avec le NVIT se poursuit
Offrir trois ateliers	Terminé
Améliorer et élargir le programme éducatif pour quatre cours	Terminé
Élaborer le cours en ligne pour le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations	Terminé
Par l'intermédiaire du Tulo Centre et de l'UTR, offrir au moins 7 cours accrédités	7 cours offerts
Terminer le manuel électronique à libre accès	Terminé
Tenir à jour le système d'administration fiscale (LAF) et offrir les services de soutien connexes	En cours

Gestion des différends

Tenir à jour la liste de médiateurs qualifiés et offrir la formation	En cours
Répondre aux demandes de facilitation pour les différends liés aux relations avec les contribuables et à la coordination des taxes sur les activités commerciales avec les provinces	En cours
Soutenir la coordination des taxes sur les activités commerciales provinciales, l'élaboration de systèmes de relations avec les contribuables et la négociation d'ententes de services, au besoin	En cours
Soutenir la prestation de services d'évaluation aux Premières nations par les autorités évaluatrices provinciales	Terminé
S'assurer que la procédure d'examen prévue à l'article 33 est fonctionnelle	Terminé
Intervenir dans les litiges relatifs à l'imposition foncière, au besoin	En cours
Mettre à jour le manuel sur la négociation des ententes de services	Terminé
Offrir une formation à la CFPN, aux Premières nations désignées et au Tulo Centre sur ce qui suit :	
• les négociations à gains mutuels	
• le règlement des différends	En cours



Objectif : Le secteur des Services intégrés a pour objectif de créer un environnement de travail efficace pour les secteurs de services de la CFPN et à assurer le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux parties 2 et 6 de la LGF et au Plan directeur. Les Services intégrés sont également responsables de la gestion de la *Gazette des premières nations* et de tous projets ou initiatives spéciaux que la CFPN entreprend.

Principales réalisations

Réunions de la CFPN – En 2013-2014, les responsables des Services intégrés ont organisé et tenu 10 réunions de la Commission. Voici les invités spéciaux qui ont participé à ces réunions :

- La Saskatchewan Assessment Authority
- Le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan
- Urban Systems
- L'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations
- L'Association canadienne de pipelines d'énergie
- Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Planification et établissement des rapports

opérationnels – Les responsables des Services intégrés sont chargés d'élaborer le plan directeur, le plan financier, le plan de travail, le rapport annuel et le rapport financier pour 2014-2015.

Gazette des premières nations - Les responsables des Services intégrés ont continué de réaliser les activités liées à la *Gazette des premières nations*, y compris le travail visant à lancer la version uniquement en ligne, la mise en œuvre de la fonction d'avis et le retrait de la version imprimée.

Initiatives spéciales – La CFPN a réalisé les huit initiatives spéciales suivantes :

- Élaboration des textes législatifs en vertu de la LGF : Grâce à des initiatives d'extension des services en régions et à des subventions stratégiques pour

l'élaboration des textes législatifs, neuf autres Premières nations ont été ajoutées à l'annexe de la LGF, dont trois en C.-B., une en Saskatchewan et cinq au Manitoba. Les responsables des Services intégrés continuent d'aider les Premières nations à mettre en œuvre leur compétence en matière de recettes en vertu de la LGF.

- Promotion des modifications législatives : La CFPN a travaillé avec les autres institutions et le gouvernement fédéral à promouvoir les modifications proposées à la LGF, en vue de réduire le fardeau administratif des Premières nations et de faciliter l'accès à la LGF.
- Accès aux services d'évaluation provinciaux : La CFPN a facilité des discussions entre les autorités évaluatrices provinciales et les Premières nations, afin de s'assurer que les Premières nations du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la C.-B. ont un meilleur accès aux services d'évaluation provinciaux et que ces services sont de meilleure qualité.
- Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) : En 2013-2014, la CFPN a répondu aux demandes de présentations sur la TPSPN de trois Premières nations. Grâce à ces présentations, ces Premières nations ont été en mesure de mener à bien le processus de mise en œuvre de leur compétence en matière de TPSPN avec le gouvernement fédéral.
- Recherches sur des règlements pour des textes législatifs sur l'imposition foncière prêts à mettre en application : La CFPN a entrepris des recherches et des discussions avec le gouvernement fédéral à l'égard de la mise en place d'options pour accélérer la mise en application des textes législatifs sur l'imposition foncière des Premières nations au moyen de règlements. La CFPN poursuit son examen des résultats de ces recherches, afin de trouver des méthodes économiques et rapides pour aider les Premières nations à mettre en place le cadre juridique nécessaire pour soutenir leur compétence.

Services intégrés



- Recherches à l'appui de l'élaboration des textes législatifs sur les recettes locales :
La CFPN a mené à bien trois projets de recherche :
1) une recherche à l'appui de l'élaboration des textes législatifs sur les recettes locales liés à la compétence fiscale en Ontario, 2) une proposition d'amélioration de la formule de péréquation fédérale-provinciale, et 3) les répercussions de la proposition de politique relative aux recettes autonomes des Premières nations sur les recettes locales de ces dernières.
- Imposition foncière des pipelines :
La CFPN a répondu aux Premières nations qui souhaitaient examiner la possibilité de percevoir des impôts sur les pipelines proposées, en élaborant une estimation préliminaire de ces impôts fonciers et une proposition de prochaines étapes.
- Initiative du droit de propriété des Premières nations (DPPN) :
La CFPN a travaillé avec le gouvernement fédéral à faire avancer l'Initiative du DPPN, en s'employant à achever le document de travail technique pour la loi envisagée et en fournissant un soutien en matière de communication aux Premières nations promotrices et intéressées.





Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a pour objectif d'élaborer et de mettre en application, par un processus transparent, des politiques et des normes efficaces. Ces politiques et ces normes appuient la compétence des Premières nations, sont fondées sur des pratiques administratives saines, et contribuent à renforcer la confiance des investisseurs, des contribuables et des Premières nations dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

Principales réalisations

Normes

Normes relatives aux textes législatifs sur les taxes sur le transfert de propriété : Les taxes sur le transfert de propriété (TTP) existent hors-réserve, et les Premières nations commencent maintenant à mettre en œuvre cette compétence sur leurs terres. Les TTP sont des taxes uniques payées au moment du transfert de biens immobiliers, et leur montant s'élève généralement à entre 1 % et 2 % de la valeur de la propriété transférée. En 2013-2014, la CFPN a établi des normes pour orienter l'élaboration et l'administration des textes législatifs de ce genre adoptés en vertu de la LGF. Après un examen approfondi des régimes provinciaux de taxes sur le transfert de propriété, la CFPN a établi des pratiques exemplaires pour la portée des taxes, le taux d'imposition maximal, les évaluations, l'utilisation d'exemptions et les mécanismes d'application.

Normes relatives aux textes législatifs sur les taxes sur les activités commerciales (taxe sur le forage de puits des Premières nations) : On a modifié les normes relatives aux textes législatifs sur les taxes sur les activités commerciales, afin de faciliter l'application de textes législatifs sur la taxe sur le forage de puits des Premières nations. À l'instar de la taxe sur l'équipement de forage de puits de l'Alberta, que les administrations locales de cette province perçoivent depuis plus de 70 ans, la taxe sur le forage de puits des Premières nations est perçue sur les entreprises qui mènent des activités de forage de puits de pétrole et de gaz sur les terres de réserve. Les normes prévoient des règles semblables aux pratiques des administrations locales de l'Alberta.

Normes relatives aux textes législatifs sur les droits d'aménagement : La CFPN a élaboré des propositions de

modifications aux normes relatives aux textes législatifs sur les droits d'aménagement, afin d'orienter l'application de textes législatifs de ce genre par les Premières nations de la Saskatchewan. Les textes législatifs des Premières nations sur les droits d'aménagement exigent que les promoteurs immobiliers paient des droits d'aménagement uniques au moment de l'approbation d'un aménagement ou de la délivrance d'un permis de construire. Les modifications proposées maintiendraient les dispositions existantes des normes relatives aux textes législatifs sur les droits d'aménagement, tout en introduisant des variations mineures pour garantir que les textes législatifs sur les droits d'aménagement des Premières nations de la Saskatchewan soient semblables aux pratiques de cette province.

Recherche et élaboration des politiques

Les responsables de l'Élaboration des politiques ont lancé ou poursuivi le processus de recherche et d'élaboration de politiques pour l'élaboration de plusieurs documents de politique. Voici leurs principales réalisations :

Imposition des réserves communes : La CFPN a élaboré des documents de soutien technique pour les Premières nations souhaitant percevoir des impôts sur des réserves communes. Il y a près de 100 réserves communes au Canada. Le nombre de Premières nations auxquelles ces réserves appartiennent varie de deux à plus de 30. À l'aide d'un texte législatif sur la délégation de pouvoirs adopté en vertu de la LGF, les Premières nations qui possèdent conjointement une réserve peuvent déléguer leur compétence législative à un organisme commun ou à une seule d'entre elles, afin qu'il exerce la compétence d'imposition foncière sur la réserve. Cette approche assure une certaine clarté et une certaine uniformité pour les contribuables éventuels sur les terres de la réserve commune. La CFPN a élaboré une liste de contrôle pour les accords de coordination fiscale, afin d'aider les Premières nations à préparer un accord d'administration de l'imposition foncière. Un tel accord fait partie intégrante du soutien de l'imposition foncière sur les réserves communes.

Subventions tenant lieu d'impôt aux Premières nations : Cette recherche visait à examiner les lois provinciales sur les subventions tenant lieu d'impôt et leur incidence sur les Premières nations. Un des principaux sujets d'intérêt était la prévalence des intérêts des sociétés d'État sur les



terres de réserve, et la mesure dans laquelle ces sociétés octroyaient des subventions aux Premières nations.

Études sur les pertes d'impôts fonciers : La CFPN a poursuivi son étude de l'ampleur de l'imposition foncière mise en œuvre par les gouvernements non autochtones sur les terres des Premières nations, et du montant des recettes fiscales potentielles sur les terres de réserve où ni la Première nation, ni le gouvernement provincial ne fait valoir de compétence d'imposition foncière. En 2013-2014, la CFPN a étudié les propriétés traversées par des pipelines de pétrole et de gaz situées sur les terres des Premières nations de l'Alberta.

Élaboration de politiques en vertu de l'article 83 – Les responsables de l'Élaboration des politiques ont examiné la politique sur les impôts fonciers en vertu de l'article 83 et la politique sur les évaluations en vertu de l'article 83, afin de s'assurer qu'elles étaient conformes aux approches de politiques prévues par les normes de la CFPN régissant les textes législatifs sur l'évaluation et l'imposition foncières.

Projets réalisés en collaboration avec les autres

institutions – En collaboration avec d'autres institutions, les responsables de l'Élaboration des politiques ont lancé des projets liés à ce qui suit :

- La gestion du compte des recettes locales - Ce projet impliquait de travailler avec le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) à soutenir l'élaboration de normes du CGFPN régissant le compte des recettes locales.
- Mise en rapport des documents et du processus d'emprunt avec les documents de processus d'emprunt révisés par l'AFPV et la CFPN, en consultation avec l'AFPV.
- Amélioration de la coordination de l'élaboration des textes législatifs avec le CGFPN.

Proposition prébudgétaire – De plus, les responsables de l'Élaboration des politiques ont coordonné l'élaboration de la proposition en vue de la préparation du budget fédéral de la CFPN pour 2014.



Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation



Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation a pour objectif d'appuyer les responsabilités d'examen des textes législatifs et des règlements administratifs de la CFPN en vertu de la LGF et du PE avec le ministre d'AADNC. De plus, ce secteur d'activités appuie la fonction consultative de la CFPN à l'égard de l'élaboration des règlements en vertu de la LGF, ce qui comprend la surveillance de l'impact de la réglementation et l'élaboration de propositions.

Principales réalisations

Approbation de textes législatifs / Examen de règlements administratifs – En 2013-2014, la CFPN a examiné et approuvé 136 textes législatifs en vertu de la LGF et a recommandé l'approbation de 71 règlements administratifs par le ministre d'AADNC.

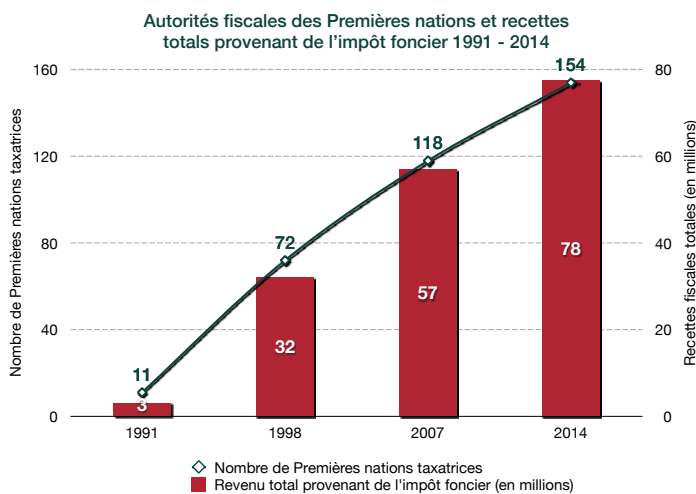
Soutien de l'élaboration des textes législatifs des Premières nations – La CFPN offre des services de soutien et aide les Premières nations à élaborer leurs textes législatifs en vertu de la LGF. Pour certaines Premières nations, cela implique de remplacer des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et, pour d'autres, cela implique d'élaborer de nouveaux textes législatifs en vertu de la LGF. En 2013-2014, la CFPN a travaillé avec 10 Premières nations à mettre en application des textes législatifs en vertu de la LGF nouveaux ou de remplacement.

Modèles de textes législatifs – Les responsables de l'Examen des textes législatifs et de la réglementation ont élaboré ou modifié des modèles de textes législatifs dans les domaines suivants :

- La taxe sur les activités commerciales
- L'évaluation foncière
- Les droits d'aménagement
- Les emprunts
- Les taxes sur le transfert de propriété

Règlements en vertu de la LGF à l'appui des Premières nations autonomes et signataires de traités – La CFPN a continué son travail avec les Premières nations autonomes et signataires de traités, les autres institutions financières des Premières nations, le gouvernement de la C.-B. et le gouvernement fédéral, afin d'élaborer des règlements en vertu de l'article 141 de la LGF pour permettre à ces Premières nations d'accéder aux compétences et aux services prévus par la LGF.

Mise à jour de règlements administratifs en vertu de l'article 83 – Les responsables de l'Examen des règlements administratifs et de la réglementation ont examiné et mis à jour les modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 pour l'Ontario et la C.-B., afin de soutenir la transition de l'imposition foncière en vertu de l'article 83 vers la LGF.





Le secteur d'activités des Communications a pour objectif de promouvoir la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations et de son utilité pour le développement économique des Premières nations. La CFPN continue d'élargir et d'améliorer ses services en ligne, afin de mieux répondre aux besoins des Premières nations et des autres utilisateurs. En plus de la tenue à jour et de l'amélioration constantes du site Web fntc.ca, on a repris la conception du bulletin d'information Ouvrir le Sentier, afin d'améliorer sa lisibilité et de présenter des vidéos et d'autres éléments interactifs dans le cadre de la stratégie de communications multimédias de la CFPN.

Principales réalisations

Présentations – En 2013-2014, ce secteur d'activités a fait un certain nombre de présentations aux contribuables, aux Premières nations, aux gouvernements et au grand public au sujet de la fiscalité des Premières nations, de la croissance des économies des Premières nations et de l'Initiative du droit de propriété des Premières nations. On a fait des présentations aux publics suivants :

- Les Premières nations de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique
- L'Association canadienne de taxe foncière
- L'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations
- L'Association des agents financiers autochtones du Canada
- Le Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances
- Le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires autochtones et le développement du Grand Nord
- Des séances d'information destinées aux promoteurs de l'Initiative du DPPN, aux Premières nations intéressées et aux médias au sujet du DPPN

Stratégie de communications multimédias – La CFPN a mis en œuvre des méthodes de communication interactives, y compris la planification d'une série de courtes vidéos pour souligner les cas de réussite des communautés des Premières nations de partout

au Canada. Ces projets portaient sur les diverses circonstances de Premières nations et l'incidence de l'imposition foncière sur ces communautés.

Bulletin d'information – On a publié quatre numéros d'Ouvrir le Sentier, le bulletin d'information trimestriel de la CFPN. Il présente des renseignements importants pour les administrations fiscales des Premières nations et leurs contribuables. On a mis à jour la conception de ce bulletin d'information, et l'on a ajouté des fonctions interactives, comme des vidéos intégrées, à la version électronique. Ouvrir le Sentier présente des renseignements importants, comme des idées, des sources d'inspiration, des cas de réussite et des pratiques exemplaires.

Communications sur l'Initiative du DPPN – On a assuré des communications sur l'Initiative du DPPN adressées aux communautés promotrices, aux Premières nations intéressées, aux médias et au gouvernement. Ces communications comprennent un certain nombre d'éditoriaux dans des journaux nationaux et des passages à la télévision et à la radio.

Soutien de la Commission – Les responsables des Communications ont participé à l'élaboration et à la production du rapport annuel, et ont également coordonné et élaboré des documents pour l'Assemblée générale annuelle de la CFPN. Tout au long de l'exercice, les responsables des Communications ont travaillé avec les responsables des Services intégrés, afin de s'assurer que la CFPN continuait de respecter les exigences de la LLO.





Le secteur d'activités de l'Éducation a pour objectifs de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, d'élaborer des programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et de renforcer la capacité des Premières nations d'administrer leurs régimes d'imposition.

Principales réalisations

Élaboration de programmes éducatifs – La CFPN a amélioré et élargi ses programmes d'éducation et de formation, afin d'appuyer les régimes d'imposition foncière des Premières nations du Canada. On a examiné et amélioré les programmes éducatifs pour APEC 1610, APEC 1620, APEC 1630 et APEC 2700.

La CFPN dispose de deux programmes de certificats pleinement accrédités pour appuyer les administrations d'imposition foncière des Premières nations : *le certificat en administration fiscale des Premières nations* et *le certificat en économie appliquée des Premières nations*. Les cours de ces programmes sont disponibles aux fins de prestation en ligne ou en classe. La CFPN continue de travailler avec le Tulo Centre et l'Université Thompson Rivers (UTR), afin de faire en sorte que ces programmes

de certificats mènent à un diplôme en économie appliquée des Premières nations.

Prestation des cours – La prestation des cours contribue à renforcer la capacité des Premières nations de partout au Canada qui mettent en œuvre leur compétence en matière d'imposition foncière. Cela contribue également à assurer la dissémination de pratiques exemplaires pour des régimes fiscaux efficaces et de bons climats d'investissement qui protègent les intérêts des contribuables. De plus, la prestation des cours aide à établir un réseau solide d'administrateurs fiscaux formés. En 2013-2014, on a offert sept cours pour le *certificat en administration fiscale des Premières nations* :

- Les évaluations et les appels d'évaluations, prestation en ligne, 14 étudiants
- Les communications et les relations avec les contribuables, prestation sur le campus, 10 étudiants
- L'administration : les avis d'imposition et l'application de la loi, prestation sur le campus, 13 étudiants
- Les contrats et les ententes de services, prestation sur le campus, 13 étudiants
- Les droits d'aménagement, prestation en ligne, 13 étudiants
- Les immobilisations et le financement par obligations, prestation sur le campus, 10 étudiants
- Introduction à l'imposition des Premières nations, prestation sur le campus, 12 étudiants

Obtention de certificats – En 2013-2014, treize étudiants ont terminé avec succès le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. En juin 2013, ces étudiants ont obtenu un certificat conjoint de l'UTR et du Tulo Centre. Les finissants sont des administrateurs fiscaux de Premières nations de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba.





Manuel à libre accès – On a terminé l'élaboration du manuel électronique à libre accès intitulé *Creating a Competitive First Nation Investment Climate* (Créer un climat d'investissement concurrentiel chez les Premières nations). Ce manuel permettra d'élargir l'accès aux renseignements offerts par le Tulo Centre et la CFPN. Il est inspiré du programme éducatif original élaboré par le Tulo Centre pour le programme de certificat en économie appliquée des Premières nations.

Série d'ateliers – En partenariat avec le Tulo Centre, la CFPN a offert trois ateliers s'inspirant du programme éducatif de ses cours sur l'imposition foncière. Les ateliers ont eu lieu à Vancouver, avec 12 Premières nations, chez les Chippewas de Kettle et de Stony Point, avec les représentants de quatre Premières nations, et à Saskatoon, avec les représentants de huit Premières nations. Un grand nombre des participants à ces ateliers suivent maintenant des cours accrédités du Tulo Centre, en vue de mettre en œuvre la compétence fiscale des Premières nations et faire croître leurs économies.

Titre d'administrateur fiscal des Premières nations professionnel agréé – La CFPN a travaillé avec l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) et le Tulo Centre à appuyer la nouvelle catégorie de membres de l'AAFPN : administrateur fiscal des Premières nations agréé. L'AAFPN a conféré ce titre à 11 membres qui avaient montré qu'ils possédaient des compétences et des connaissances avancées dans le domaine de l'administration fiscale des Premières nations, en acquérant de l'expérience professionnelle et en terminant avec succès le programme de *certificat en administration fiscale des Premières nations* de l'UTR et du Tulo Centre.

Mise à jour de système d'administration fiscale (LAF) – La CFPN offre le nouveau de système d'administration fiscale (LAF), à l'aide d'une application Internet en nuage novatrice, au TAScloud.ca, et fournit une gamme complète de services de soutien aux utilisateurs. Le logiciel d'administration fiscale est offert aux administrateurs fiscaux qui travaillent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Les versions pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont actuellement en élaboration. Le LAF comprend tous

les outils nécessaires pour gérer le régime fiscal d'une Première nation, y compris la capacité de calculer les taux d'imposition et de comparer les budgets, un processus automatisé pour produire des règlements administratifs et des textes législatifs annuels, l'accès aux données historiques, les rapports pertinents, dont la croissance des évaluations, des comparaisons entre les taux d'imposition, et la consultation des tendances d'imposition des autres administrations fiscales. En 2013-2014, la CFPN a élargi et amélioré son soutien pour l'élaboration de solutions de système d'administration fiscale pour les administrations d'impôts fonciers des Premières nations du Canada.





Le secteur d'activités de la Gestion des différends a pour objectifs de prévenir les différends à l'égard de l'application des textes législatifs sur les recettes locales ou assurer leur règlement rapide, et d'offrir des services de soutien aux Premières nations en ce qui concerne les négociations liées à l'élargissement de la compétence fiscale et à la conclusion d'ententes de services.

Principales réalisations

Demandes de facilitation – Les responsables de la Gestion des différends ont répondu à un certain nombre de demandes de facilitation liées à l'appui de négociations ou au règlement de différends touchant la LGF ou l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Les demandes concernaient, entre autres, l'appui d'ententes de services au Manitoba et en Colombie-Britannique, et des questions touchant les contribuables en Saskatchewan et au Manitoba.

Négociation d'ententes de services – Le *Guide to a Facilitated Service Agreement Between First Nations and Local Governments* (Guide pour des ententes de services facilitées entre les Premières nations et les administrations locales) a été publié et est maintenant disponible en version imprimée et en ligne. En plus d'offrir ce guide, la CFPN continue de faciliter les ententes de services entre les Premières nations et les administrations locales sur

demande. En 2013-2014, la CFPN a soutenu une entente de services entre la bande indienne de Penticton et la ville de Penticton, et entre la bande indienne de Penticton et le district régional d'Okanagan-Similkameen.

Simulation d'intervention en vertu de l'article 33 – La CFPN a travaillé avec le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) et le Harvard Dispute Resolution Program du Consensus Building Institute (CBI), afin de tenir des simulations d'intervention et d'audience en vertu de l'article 33. De telles simulations sont essentielles pour évaluer et mettre au point les politiques, les procédures et les normes en vigueur, qui ont servi à orienter l'élaboration du guide sur la procédure d'examen prévue à l'article 33.

Liste des médiateurs – La CFPN continue de tenir à jour la liste des médiateurs qualifiés, et offre des possibilités de formation à ces médiateurs.

Intervention dans les litiges – La CFPN répond aux contestations judiciaires du régime fiscal des Premières nations et, le cas échéant, intervient.







États financiers

Commission de la fiscalité des premières nations

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

Table des matières

Responsabilité de la direction en matière de rapports financier	28
Rapport de l'auditeur indépendant	29
États financiers	30
État de la situation financière	30
État de la variation des actifs financiers nets	30
État des activités financières	31
État des flux de trésorerie	31
Notes complémentaires aux états financiers	32-36
Rapport de l'auditeur indépendant sur les informations financières supplémentaires	37
Annexe 1 - Plan directeur	38
Annexe 2 - Élaboration de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations - Modification n° 1	38
Annexe 3 - Élaboration de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations.	39
Annexe 4 - Élaboration de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations.	39

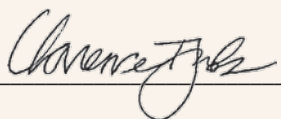
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) sont la responsabilité de la direction et ont été présentés à la Commission aux fins d'approbation.

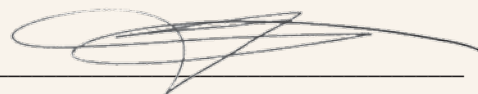
Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada du secteur public. Les états financiers ne sont pas précis, étant donné qu'ils comprennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées, dans les circonstances, pour assurer la présentation fidèle des états financiers à tous égards importants.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de haute qualité, à un coût raisonnable. Ces systèmes ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la CFPN sont comptabilisés adéquatement et bien protégés.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Canada s.r.l. en conformité avec les normes d'audit généralement admises du Canada pour la Commission. BDO Canada s.r.l. a pleinement accès à la Commission.



Président



Commissaire

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie à l'exercice terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants justifiant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et de son image fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la fiscalité des premières nations au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie au à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements quantitatifs sont exacts à tous les égards importants et ont été préparés selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Les opérations de la Commission dont nous avons eu connaissance au cours de cet audit ont été effectuées en conformité avec la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Comptable agréé

Kamloops, Colombie-Britannique
Le 10 juin 2014

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. (et ses filiales), une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

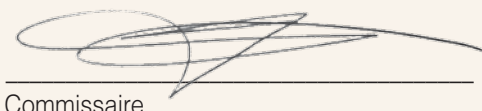
État de la situation financière

Au 31 mars	2014	2013
Actifs financiers		
Trésorerie (Note 3)	2 261 252	2 486 458
Débiteurs (Note 4)	124 765	57 023
	<u>2 386 017</u>	<u>2 543 481</u>
Passif		
Créditeurs	1 200 090	1 134 350
Contrats payables (Note 5)	980 297	1 175 882
	<u>2 180 387</u>	<u>2 310 232</u>
Actifs financiers net	<u>205 630</u>	<u>233 249</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	38 835	37 610
Immobilisations corporelles (Note 6)	248 468	221 898
	<u>287 303</u>	<u>259 508</u>
Excédent accumulé (Note 10)	<u>492 933</u>	<u>492 757</u>

Approuvé au nom de la Commission par :



Président



Commissaire

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget	2014	2013
Excédent de l'exercice	-	176	
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(172 823)	(268 146)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	146 253	210 194
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	320	5 950
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	(320)	(5 950)
	-	<u>(26 394)</u>	<u>(57 952)</u>
Acquisition des charges payées d'avance	-	(1 225)	(8 197)
Variation nette des actifs financiers nets	-	<u>(27 619)</u>	<u>(66 149)</u>
Actifs financiers nets, début de l'exercice	<u>233 249</u>	<u>233 249</u>	299 398
Actif financier net, fin de l'exercice	<u>233 249</u>	<u>205 630</u>	<u>233 249</u>

Le résumé des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

États des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget	2014	2013
Revenus			
Plan directeur	5 912 666	5 943 127	5 904 340
Élaboration de la législation pour la LDPPN* - Modification n° 1	964 880	964 880	-
Élaboration de la législation pour la LDPPN*			999 054
Élaboration de la législation pour la LDPPN*			900 018
	<u>6 877 546</u>	6 908 007	<u>7 803 412</u>
Dépenses			
Plan directeur	5 912 666	5 942 951	5 904 340
Élaboration de la législation pour la LDPPN* - Modification n° 1	964 880	964 880	-
Élaboration de la législation pour la LDPPN			999 054
Élaboration de la législation pour la LDPPN			900 018
	<u>6 877 546</u>	6 907 831	<u>7 803 412</u>
Excédent de l'exercice		176	-
	-	492 757	492 757
Excédent cumulé, début de l'exercice	-	492 933	492 757

*LDPPN Loi sur le droit de propriété des Premières nations

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice (déficit)	176	
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	146 253	210 194
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(320)	(5 950)
Variations des soldes hors trésorerie		
Débiteurs	(67 742)	50 427
Charges payées d'avance	(1 225)	(8 197)
Créditeurs et contrats payables	(129 845)	667 570
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	(52 703)	914 044
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(172 823)	(268 146)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	320	5 950
	<u>(172 503)</u>	<u>(262 196)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(225 206)	651 848
Trésorerie, début de l'exercice	2 486 458	1 834 610
Trésorerie, fin de l'exercice	2 261 252	2 486 458

Le résumé des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Principes conventions comptables

Principes comptables

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités du secteur public.

Comptabilisation des revenus

Les apports affectés sont comptabilisés au titre des revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les intérêts et les autres revenus sont comptabilisés au titre des revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service d'actifs. Le produit de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé au titre des revenus du programme approprié.

La différence entre le coût et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, lesquels correspondent approximativement à la durée utile des actifs :

<u>Actif</u>	<u>Taux</u>
Équipement	3 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et du passif à la date des états financiers et aux montants déclarés au titre des revenus et des dépenses pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Information sectorielle

La CFPN a son siège social à Kamloops et un bureau dans la région de la capitale nationale. Les secteurs d'activités distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

Services de la Commission

La CFPN compte un président, huit commissaires nommés par le gouverneur en conseil et un commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activités des Services de la Commission comprend les coûts de fonctionnement et de soutien du président et des commissaires.

Communications

Le secteur d'activités des Communications a pour objectifs la promotion de la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, la communication des initiatives de politiques au nom de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, la tenue de réunions et la prestation de présentations aux Premières nations, l'organisation et la participation à des salons professionnels, la préparation et la distribution du rapport annuel de la CFPN, l'élaboration et la tenue à jour du site Internet, et la préparation et la distribution des documents de promotion.

Services intégrés

Le secteur d'activités des Services intégrés assure la prestation de services des finances, des ressources humaines, d'assurance, de vérification, et d'administration à la CFPN, et est responsable de l'observation des exigences de planification générale et de rapport et de la coordination de l'Assemblée générale annuelle et des réunions de la Commission. Ce secteur d'activités joue également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences relatives à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et aux langues officielles, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales, et dans la gestion et le soutien visant à assurer le respect des exigences administratives de l'article 83 et de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

Gestion des différends

Le secteur d'activités de la Gestion des différends a pour objectifs de prévenir ou d'assurer le règlement rapide des différends relatifs à l'application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF, et de fournir, sur demande, des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales ayant pris des règlements administratifs en vertu de l'article 83. Ce secteur d'activités assure également le soutien et la gestion du processus d'examen des plaintes prévu à l'article 33.

Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, par l'éducation du public, l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et l'élaboration d'outils administratifs pour aider ces dernières.

Gazette

Le secteur d'activités de la Gazette gère la publication et la distribution de la *Gazette des premières nations* en collaboration avec le Native Law Centre. Ce secteur d'activités publie des textes législatifs, des règlements administratifs et des modèles de textes législatifs des Premières nations en vertu de la LGF et de l'article 83.

Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et Réglementation

Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la Réglementation examine les textes législatifs pour garantir leur conformité avec la LGF et le cadre réglementaire connexe, et offre des services de soutien aux Premières nations à l'égard du processus d'élaboration des textes législatifs. Ce secteur d'activités élabore également des modèles de textes législatifs en vertu de la LGF et des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. De plus, il réalise un travail d'examen et assure la liaison avec le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) à l'égard de l'approbation des règlements administratifs en vertu de l'article 83, et tient à jour un registre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et des textes législatifs en vertu de la LGF.

Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes afin de soutenir des pratiques de gestion permettant de renforcer la confiance et la certitude des Premières nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des régimes de recettes locales des Premières nations et de leurs régimes d'imposition foncière en vertu de l'article 83.

Initiative du droit de propriété des Premières nations

Cette initiative a pour objectif de permettre aux Premières nations d'obtenir un droit de propriété inaliénable et une compétence réelle à l'égard de leurs terres. La Commission a poursuivi ses consultations sur l'élaboration de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations.

2. Nature des activités

La CFPN est une institution nationale à gouvernance partagée, et a son siège social à Kamloops, en Colombie-Britannique et un bureau à Ottawa. Sa mission est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de faire en sorte que les communautés autochtones et les contribuables puissent tirer le plus grand profit possible de ces régimes. La CFPN a été établie en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

3. Trésorerie

La trésorerie est détenue à une banque à charte canadienne et rapporte de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à un total de 100 000 \$ par résident canadien.

4. Débiteurs

	2013	2012
Compte débiteur des remboursements de la taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	115 071	56 832
Autre	9 694	191
	124 765	57 023

5. Contrats payables

L'organisation a commencé ses activités et a engagé des fonds par contrat pour un certain nombre de projets qui étaient en cours à la clôture de l'exercice.

5. Immobilisations corporelles

	2014			2013		
	Améliorations locatives	Équipement	Total	Améliorations locatives	Équipement	Total
Coût, début de l'exercice	239 789	1 525 160	1 764 949	355 203	1 317 135	1 672 338
Acquisitions		172 823	176 823	52 885	215 261	268 146
Cessions				(168 299)	(7 236)	(175 535)
Coût, fin de l'exercice	239 789	1 697 983	1 937 772	239 789	1 525 160	1 764 949
Amortissement accumulé, début de l'exercice	197 481	1 345 570	1 543 051	334 317	1 174 075	1 508 392
Amortissement accumulé des immobilisations cédées				(168 299)	(7 236)	(175 535)
Amortissement	10 577	135 676	146 253	31 463	178 731	210 194
Amortissement accumulé, fin de l'exercice	208 058	1 481 246	1 689 304	197 481	1 345 570	1 543 051
Valeur comptable nette, fin de l'exercice	31 731	216 737	248 468	42 308	179 590	221 898

7. Dépendance économique

La CFPN reçoit la quasi-totalité de ses revenus aux termes d'une entente de financement avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 5 912 666 \$ (2013 : 5 865 338 \$), des contributions du gouvernement et d'autres sources sont nécessaires pour que la CFPN puisse entreprendre certaines initiatives particulières de recherche et d'élaboration de politiques.

8. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers comprenant des montants en espèces, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs. Compte tenu de la nature de ces instruments et de ses activités, la CFPN est exposée à des risques de crédit.

9. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau d'Ottawa, Ontario. Ce bureau est loué à un loyer de base de 3 177 \$, plus un supplément de loyer et des frais de stationnement, pour un engagement total mensuel de 6 614 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2018.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau de Kamloops, C.-B. Le loyer mensuel est de 4 585 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2015.

La CFPN a conclu divers contrats de location-exploitation pour l'équipement et les services de réseau utilisés dans ses bureaux. La fourchette des montants de ces baux s'étend de 337 \$ à 2 135 \$ par mois, plus les taxes en vigueur. Les dates d'expiration des baux s'échelonnent d'août 2016 à août 2017.

Certains de ces baux comprennent une clause autorisant la CFPN à résilier l'entente et, dans certains cas, prévoyant une politique d'annulation.

Les paiements de location minimaux pour les quatre prochaines années sont les suivants :

2015	183 155
2016	153 086
2017	122 580
2018	79 372
	<u>538 193</u>

10. Excédent cumulé

La Commission répartit son excédent cumulé entre les catégories suivantes :

	<u>2014</u>	2013
Investissement dans des immobilisations corporelles	248 468	221 898
Fonds de fonctionnement	244 465	270 859
	492 933	<u>492 757</u>

L'investissement dans les immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans l'équipement et les améliorations locatives.

11. Relevés de dépenses par catégorie

	<u>2014</u>	2013
Amortissement	146 253	210 194
Biens et services de fonctionnement	4 511 004	5 304 750
Salaires et honoraires	2 250 574	2 288 468
	6 907 831	<u>7 803 412</u>

12. Information sectorielle

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	Services de la Commission										Total pour 2013
	Revenus	Communications	Services intégrés	Gestion des différends	Éducation	Gazette	Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation	Elaboration des politiques	Initiative du LDPPN		
Gouvernement du Canada	883 931	719 434	1 230 583	183 962	538 410	187 815	1 353 747	811 784	964 880	6 874 546	
Intérêts	-	-	31 955	-	-	-	-	-	-	31 955	
Autres revenus	-	-	321	-	-	1 185	-	-	-	1 506	
Dépenses	883 931	719 434	1 262 859	183 962	538 410	189 000	1 353 747	811 784	964 880	6 908 007	
Salaires et honoraires	607 324	153 135	437 735	52 828	110 956	-	598 972	289 624	-	2 250 574	
Biens et services	261 305	556 171	710 587	231 196	348 580	171 914	810 559	455 812	964 880	4 511 004	
Amortissement	9 310	7 455	110 834	-	8 736	-	5 986	3 932	-	146 253	
Excédent (déficit) net	877 939	716 761	1 259 156	284 024	468 272	171 914	1 415 517	749 368	964 880	6 907 831	
	5 992	2 673	3 703	(100 062)	70 138	17 086	(61 770)	62 416	-	176	
Pour l'exercice clos au 31 mars 2013											
Revenus											
Gouvernement du Canada	862 331	743 471	1 233 535	111 557	511 321	187 795	1 389 850	825 478	1 899 072	7 764 410	
Intérêts	-	-	22 685	-	-	-	-	-	-	22 685	
Autres revenus	-	-	6 141	-	-	10 176	-	-	-	16 317	
Dépenses	862 331	743 471	1 262 361	111 557	511 321	197 971	1 389 850	825 478	1 899 072	7 803 412	
Salaires et honoraires	557 382	246 043	436 889	56 403	104 932	-	591 322	297 497	-	2 288 468	
Biens et services	244 808	505 540	570 598	153 629	381 699	198 161	803 724	547 519	1 899 072	5 304 750	
Amortissement	20 420	10 714	140 109	-	24 795	-	8 511	5 645	-	210 194	
Excédent (déficit) net	822 610	761 297	1 147 596	209 032	511 426	198 161	1 403 557	850 661	1 899 072	7 803 412	
	39 721	(17 826)	114 765	(97 475)	(105)	(190)	(13 707)	(25 183)	-	-	

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie à l'exercice terminé, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives et nous avons produit notre rapport à cet égard le 10 juin 2014. L'information financière supplémentaire qui suit est présentée aux fins d'analyse complémentaire et ne constitue pas un élément obligatoire des états financiers. Cette information est la responsabilité de la direction et provient de la comptabilité sous-jacente et des autres registres utilisés pour préparer les états financiers.

L'information supplémentaire est assujettie aux procédures d'audits appliqués à l'audit des états financiers et à certaines procédures additionnelles, y compris la comparaison et le rapprochement de cette information supplémentaire avec la comptabilité sous-jacente et les autres registres utilisés pour préparer les états financiers, ou les états financiers eux-mêmes.

« *BDO Canada LLP* »

Comptable agréé

Kamloops, Colombie-Britannique
Le 10 juin 2014

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. (et ses filiales), une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

Annexe 1 – Plan directeur

Exercice clos le 31 mars	Budget	2014	2013
Revenu			
Gouvernement du Canada	5 909 666	5 909 666	5 865 338
Intérêts et autres revenus	3 000	33 461	39 002
	<u>5 912 666</u>	<u>5 943 127</u>	<u>5 904 340</u>
Dépenses			
Services de la Commission	883 931	877 940	822 611
Communications	719 434	716 760	761 297
Services intégrés	1 233 583	1 259 156	1 147 596
Gestion des différends	183 962	284 024	209 032
Éducation	538 410	468 272	511 426
<i>Gazette</i>	187 815	171 914	198 161
Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et Réglementation	1 353 747	1 415 517	1 403 557
Élaboration des politiques	811 784	749 368	850 660
	<u>5 912 666</u>	<u>5 942 951</u>	<u>5 904 340</u>
Excédent des revenus par rapport dépenses	-	176	-

Annexe 2 – Élaboration de la LDPPN - Modification n° 1

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget	2014	2013
Revenus			
Gouvernement of Canada	964 880	964 880	-
Dépenses			
Élaboration de la loi	964 880	964 880	-
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-

Annexe 3 – Élaboration de la LDPPN

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget	2014	2013
Revenu			
Gouvernement du Canada	-	-	999 054
Dépenses			
Élaboration de la loi	-	-	999 054
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-

Annexe 4 – Élaboration de la LDPPN

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget	2014	2013
Revenus			
Gouvernement du Canada	-	-	900 018
Dépenses			
Élaboration de la loi	-	-	900 018
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-



Siege social

321 - 345 Chief Alex Thomas Way

Kamloops, C.-B.

V2H 1H1

Téléphone 250-828-9857

Télécopieur 250-828-9858

Bureau de la région de la capitale

202 - 190 rue de O'Connor

Ottawa, ON

K2P 2R3

Téléphone 613-789-5000

Télécopieur 613-789-5008

www.fntc.ca

mail@fntc.ca

Numéro sans frais 1-855-682-3682

Références photographiques :

Page 4: Peter Olsen Photography

Page 6: Laszlo Podor

Page 10: Joe Pronk

Page 14: Keith Williams

Page 26: Dariusz Werhun

